



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juin 2000

Original: français

Lettre datée du 28 juin 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période du 23 avril au 22 mai 2000.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Annexe

Rapport mensuel à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de paix au Kosovo

1. Au cours de la période considérée (23 avril-22 mai), environ 45 500 soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR) étaient déployés sur le terrain; aucun changement important n'est intervenu dans le déploiement depuis le rapport précédent.

Sécurité

2. Dans l'ensemble, la situation au Kosovo est demeurée tendue. Bien que le niveau général d'activité criminelle ait continué à diminuer au cours de la période à l'examen, on a noté une augmentation de la violence ethnique et de la criminalité y relative, en particulier contre les Serbes du Kosovo dans les secteurs d'Obilic, de Kosovo Polje, de Gnjilane, de Mitrovica et de Vitina. Des maisons ont été incendiées, et à Vitina [(Brigade multinationale-(BMN-est)], la violence a abouti au meurtre d'un Serbe du Kosovo, le 6 mai. Plus tard dans la journée, les Serbes ont organisé une manifestation de protestation, au cours de laquelle les routes ont été bloquées et des pierres lancées sur les véhicules qui passaient. La manifestation a été étroitement surveillée par les soldats de la KFOR et la foule a fini par se disperser tard dans la soirée. Le 20 mai, à Gojbulja (BMN-nord), un Serbe du Kosovo a été assassiné et deux Kosovars ont été par la suite appréhendés.

3. La grève de la faim entreprise par des détenus serbes et roms au centre de détention de Mitrovica, qui a commencé le 10 avril, pour protester contre la longueur de la période de détention avant jugement, a suscité des manifestations quotidiennes de soutien au début de mai, auxquelles ont participé jusqu'à 700 personnes. Les soldats de la KFOR surveillaient la situation. La grève de la faim s'est terminée le 22 mai, à la suite d'une intervention du chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

4. Un soldat de la KFOR a été trouvé mort à la Brigade multinationale (BMN-centre) le 26 avril; une enquête est en cours sur les causes de son décès. Six soldats de la KFOR ont été légèrement blessés le 29 avril à Mitrovica, lorsqu'un convoi de quatre camions de la Force transportant des Kosovars a été bloqué par un groupe important de Serbes du Kosovo. La foule s'est dispersée par la suite. Le 10 mai, les soldats de la

KFOR, à proximité de Vrbovac (BMN-est), qui enquêtaient sur une explosion dans une maison abandonnée ont été attaqués par une foule d'environ 200 Serbes. Un soldat de la Force a été légèrement blessé.

5. Les soldats de la KFOR ont continué à découvrir et à confisquer des caches d'armes, de munitions et d'explosifs lors de perquisitions à domicile et de contrôles de la circulation. Parmi les principales découvertes, figurait celle effectuée le 10 mai, près de Glogovac (BMN-centre), de deux missiles sagger, de 20 têtes de grenades à tube, de 7 lance-grenades, d'une arme automatique et de munitions pendant une perquisition à domicile. Le 11 mai, dans le village de Donje Obrijne (BMN-nord), les soldats de la KFOR ont découvert une cache d'armes comprenant des fusils AK-47, des grenades à main, des détonateurs et des munitions. Les 19 et 20 mai, pendant des opérations de bouclage et de perquisition à Gnjilane (BMN-est) et à Pec (BMN-ouest), les articles suivants ont été confisqués : 13 fusils, des explosifs C-4 avec détonateur et deux blocs de trinitrotoluène (TNT) de 150 grammes, un certain nombre de cartouches et de chargeurs, un mortier de 60 mm, un lance-roquettes antichars M80, 9 grenades à main, 2 appareils de radios, trois téléphones de campagne, un dispositif de cryptographie et un obus de 22 mm. Six Albanais ont été arrêtés

Activité frontalière illégale

6. Les soldats de la KFOR ont continué d'assurer le contrôle approprié des frontières intérieures et extérieures du Kosovo, ainsi que des points de passage reconnus. Tous les points de passage, sauf deux, dans chacune des brigades multinationales de la Zone de sécurité terrestre demeurent fermés. Il y a eu un certain nombre d'incidents liés à des passages illégaux des frontières pendant la période considérée, principalement au point de passage de Morina-sud (BMN-sud), où 16 personnes ont été empêchées de traverser illégalement la frontière pour se rendre au Kosovo. Le 11 mai, trois personnes ont réussi à traverser illégalement la frontière. Le 20 mai, deux hommes ont été arrêtés à la frontière intérieure entre la République fédérale de Yougoslavie et le Monténégro, après la découverte

dans leur véhicule de 57 cartouches de 7.62. Ils ont été livrés à la police de la MINUK.

7. Selon diverses informations, des activités paramilitaires ont été poursuivies à Dobrosin et aux alentours de la zone de sécurité terrestre; il y a eu notamment, le 20 mai, trois explosions près de Konculj, lors d'une attaque présumée de l'Armée de libération de Presevo, Medvedja et Bujanovac (UCPMB) à un poste de contrôle de la police spéciale du Ministère de l'intérieur serbe.

Résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité – Embargo sur les armes

8. Bien que les opérations de la KFOR continuent d'aboutir à des saisies d'armes, aucune violation de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité n'a été signalée.

Coopération et respect des directives par les parties

9. La mise en place du Corps de protection du Kosovo (CPK) conformément à son mandat s'est poursuivie pendant la période à l'examen. La première phase de la formation de spécialistes est terminée et la seconde phase, portant sur l'acquisition des compétences pratiques requises pour les interventions civiles d'urgence, est en cours. Le nombre de projets d'ouvrages n'a cessé d'augmenter et les mécanismes de coordination de ces projets continuent de s'améliorer.

10. Au cours de la période à l'examen, il y a eu plusieurs incidents impliquant des membres du CPK qui portaient des armes non autorisées et menaient des activités de police illégales ou avaient un comportement menaçant. Selon certaines informations également, divers membres du CPK et d'anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo prétendant faire partie du CPK ont extorqué des fonds à des entreprises locales dans un certain nombre de localités de la province. La KFOR a pris des mesures pour discipliner les membres du CPK qui ne se conformaient pas aux directives, et certains ont été temporairement exclus. La KFOR, la MINUK, la police de la Mission et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont renforcé leur coopération afin de remédier plus efficacement aux problèmes résultant du non-respect des directives par le CPK.

11. L'Armée et les forces de sécurité yougoslaves ont généralement respecté les dispositions de l'Accord mi-

litaro-technique et continuent de coopérer avec la KFOR dans le cadre de leurs activités.

Coopération avec les organisations internationales

12. La KFOR a continué de fournir une assistance quotidienne aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales dans l'ensemble du Kosovo, sur leur demande, centrant ses efforts sur la distribution de denrées alimentaires et de matériaux de construction et sur la protection et l'accompagnement des réfugiés et des personnes déplacées. Elle a également aidé les organisations non gouvernementales à fournir une assistance au programme de reconstruction de logements et d'écoles pendant la période du printemps/été.

13. Au début de mai, la force de police de la MINUK comptait 3 145 membres, y compris 205 membres de la police des frontières et 374 membres du Groupe de police spéciale.

14. La KFOR doit établir des centres d'opérations communs avec la police de la MINUK, au niveau des brigades et des bataillons, afin de renforcer la coopération entre les deux organisations. Cela devrait permettre d'améliorer les échanges d'information et d'assurer des interventions plus rapides en cas d'incident.

15. La quatrième classe de recrues est sortie de l'École du service de police du Kosovo le 20 mai et les 219 cadets ont commencé à patrouiller dans l'ensemble de la province avec les membres de police de la MINUK.

16. La KFOR a continué d'apporter un soutien à la Mission à tous les niveaux de l'administration civile. Au niveau de la province, le Conseil transitoire du Kosovo a continué de se réunir régulièrement. Au niveau des districts, la KFOR a continué de travailler en étroite collaboration avec les administrateurs civils désignés, ses représentants assistant aux réunions de l'administration civile.

Retour des réfugiés et personnes déplacées

17. Au 18 mai, le programme de rapatriement des réfugiés, organisé par l'OIM et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avait contribué au retour librement consenti de 146 642 personnes, principalement en provenance de pays tiers et pour la plupart des Albanais de souche, y compris 3 318 personnes en provenance du Monténégro. Le chiffre prévu

pour le mois de mai était de 12 300 rapatriés. La KFOR a continué de surveiller les retours de réfugiés et de travailler en étroite collaboration avec la MINUK, le HCR, et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), afin d'améliorer la situation des minorités serbes à Orahovac, Velika Hoca et Djakovica. D'après le HCR, il reste un grand nombre de personnes déplacées du Kosovo en Serbie et au Monténégro.

Perspectives

18. Dans l'ensemble, on peut s'attendre que la tension demeurera forte dans certaines parties du Kosovo, les tensions interethniques pouvant entraîner l'intervention du personnel de la KFOR, comme cela a été le cas à Mitrovica. La KFOR continuera à travailler en étroite coordination avec la MINUK afin de promouvoir et de maintenir la sécurité et la stabilité dans la province.
